

Bulletin d'inscription individuel au programme régional de formation tourisme

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
TOURISME

TENANT LIEU DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR VOTRE OPCA

N° de l'action de formation :

Intitulé :

.....

Date : Lieu :

ENTREPRISE / COLLECTIVITE / INDIVIDU

Nom / Prénom :

raison sociale :

adresse :

code postal.....ville.....

tél :

e mail :

STATUT : public : précisez

privé : entreprise

association

autre, précisez

activité principale :

siren / siret :

code NAF / APE :

convention collective :

FINANCEUR

cochez votre AGEFOS PME UNIFORMATION AFDAS

financier : FAFIH FAFSEA AUTRE

VNF CNFPT

numéro d'adhérent :

Bulletin à renvoyer à l'organisme de formation accompagné d'un chèque de 50 € * ou, d'un chèque de règlement total ou partiel de la formation, au plus tard 15 jours avant le début de la session.

* Le chèque est de 50€ par stagiaire (hors agents des collectivités territoriales et de l'AFDAS). Il sera encaissé par l'organisme de formation en cas d'absence du stagiaire. Il sera restitué une fois le règlement de la formation effectué par votre organisme financeur.



STAGIAIRE

nom :
prénom :

sexe : F M

date de naissance :

fonction occupée :

date d'entrée dans l'entreprise :

E Mail :

N° de Sécurité sociale :

statut :

- salarié / non salarié / bénévole / demandeur d'emploi
 stagiaire (fonction publique) / contractuel (fonction publique)
 titulaire (fonction publique) / intermittent du spectacle
 autre, précisez

CSP :

- ouvrier non qualifié / ouvrier qualifié / employé
 agent de maîtrise ; technicien / ingénieur ; cadre / artiste
grade (fonction publique) : cat. : A B C

niveau de formation actuel obtenu :

- VI (avant 3ème) / VBIS (3ème) / V (CAP BEP) / IV (Bac)
 III (Bac + 2) / II et I (3ème cycle universitaire, grandes écoles)

Employeur
(Date, cachet, signature)

Organisme de formation
(Date, cachet, signature)

Stagiaire
(Date, signature)

Bulletin à renvoyer à l'organisme de formation accompagné d'un chèque de 50 € * ou, d'un chèque de règlement total ou partiel de la formation, au plus tard 15 jours avant le début de la session.

* Le chèque est de 50€ par stagiaire (hors agents des collectivités territoriales et de l'AFDAS). Il sera encaissé par l'organisme de formation en cas d'absence du stagiaire. Il sera restitué une fois le règlement de la formation effectué par votre organisme financeur.